

Résultat de marché

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : ville de Vence.

Correspondant : M. Lebigre Régis, Maire, place Clemenceau B.P. 9, 06141 Vence Cedex, tél. : 04-93-58-41-38, télécopieur : 04-93-58-41-32, courriel : commandepublique@ville-vence.fr, adresse internet : <http://www.ville-vence.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr/entreprise>.

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel d'offres : 13PMPA080T

Objet du marché : Prestations de recommandation stratégique, conception et réalisation du site internet de la station touristique.

Critères d'attribution retenus:

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1. Valeur technique (pondération : 40)
2. Prix (pondération : 30)
3. Caractère esthétique et fonctionnel de l'offre (pondération : 30)

Type de procédure : procédure adaptée.

Nom du titulaire / organisme : WACAN- 449, route des Crêtes - Les Genêts - 06560 SOPHIA ANTIPOLIS

Montant (H.T.) : 17.500,00 euros.

Date d'attribution du marché : 20 janvier 2014.

Nombre total d'offres reçues : 21.

Autres informations :

Le délai d'exécution des prestations court à compter de la notification du marché et est fixé à 6 mois.
La maintenance a une durée de trois ans.

Une fois signés, les marchés publics et les documents qui s'y rapportent sont considérés comme des documents administratifs soumis au droit d'accès institué par la loi du 17 juillet 1978.

Ce droit de communication, dont bénéficient tant les entreprises non retenues que toute autre personne qui en fait la demande, doit toutefois s'exercer dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale, protégé par les dispositions du II de l'article 6 de cette loi. Sont notamment visées par cette réserve, les mentions relatives aux moyens techniques et humains, à la certification de système qualité, aux certifications tierces parties ainsi qu'aux certificats de qualification concernant la prestation demandée, ainsi que toute mention concernant le chiffre d'affaires, les coordonnées bancaires et les références autres que celles qui correspondent à des marchés publics. Tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ces clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution

Date d'envoi du présent avis à la publication 29 janvier 2014